



La charte de l'Oust Amont et du Lié

Les Bassins versants de l'Oust amont et du Lié sont établis sur une surface de 75 000 ha dont 60 000 ha de SAU. Il couvre 35 communes pour 36 000 habitants. L'économie est principalement rurale basée sur les activités agricole et agro-alimentaire.

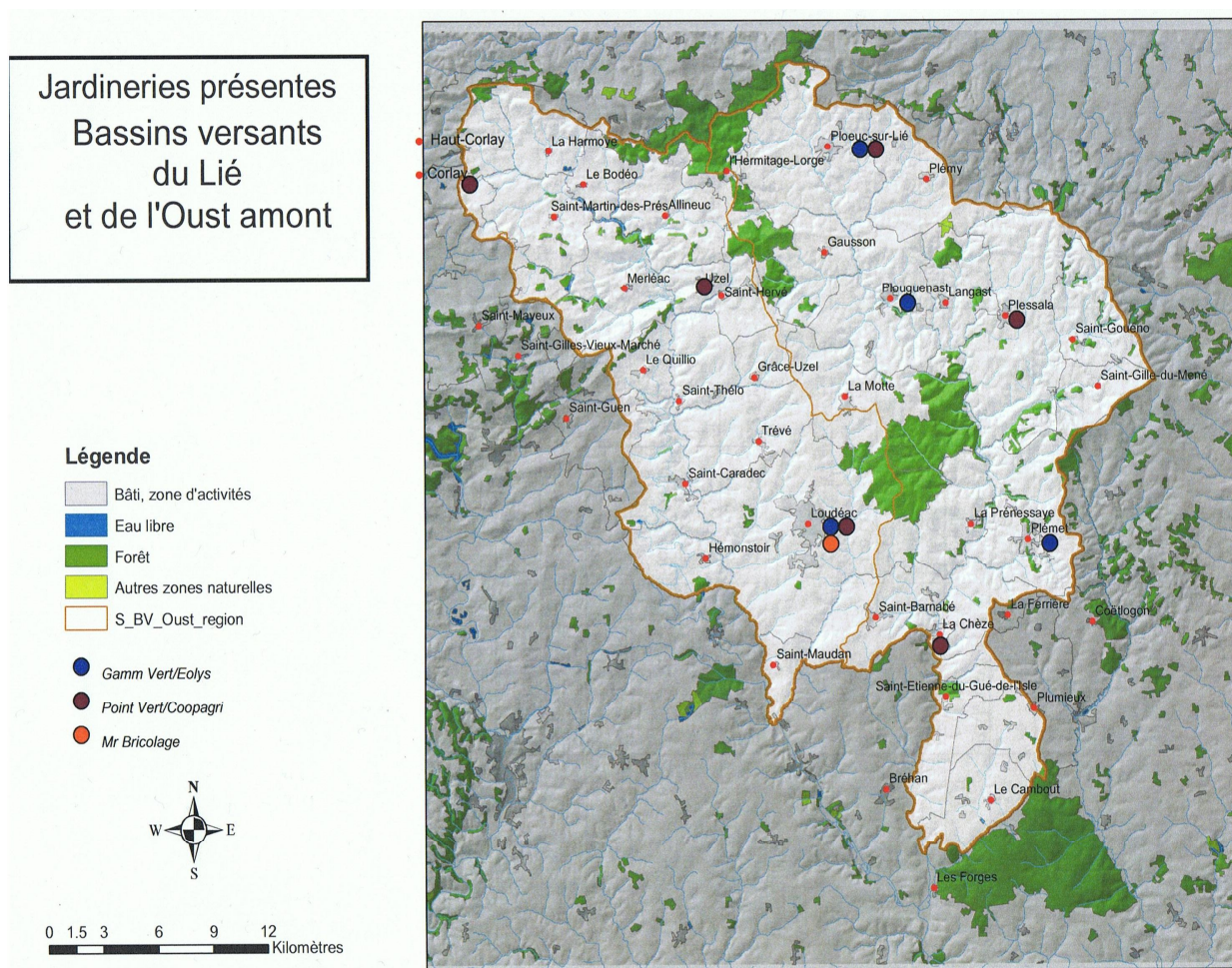
Partenaires institutionnels et associatifs signataires

- ? Syndicat mixte environnement de l'Oust Amont et du Lié
- ? Association Mené Initiative Rural (MIR)



Territoire

Le territoire visé par la Charte est établi sur les bassins versants de l'Oust Amont et du Lié.



Sur ce territoire, **11 jardineries** signent la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » :

1. Eolys - Plemet
2. Eolys - Plouguenast
3. Eolys - Ploëuc sur Lié
4. Gamm vert - Loudéac
5. Mr Bricolage - Loudéac
6. Point Vert - Corlay
7. Point Vert - La Chèze
8. Point Vert - Plessala
9. Point Vert - Ploëuc sur Lié
10. Point Vert - Saint Hervé
11. Point Vert Le Jardin - Loudéac